



Ordre du jour
Séance ordinaire du vendredi 21 février 2020 à 17 h 00

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada
 - 6.2 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
- 7 Urbanisme
 - 7.1 P.I.I.A. – Lot 5 508 225, 6, avenue de Champfleury – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Embauche d'un chauffeur-opérateur
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2018
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17
JANVIER 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 janvier 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 17 janvier 2020 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Sont absents :

Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2019
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Adoption – Règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
 - 6.2 Nomination de membres – Comité de révision des règlements d'urbanisme
 - 6.3 Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture
 - 6.4 Internet haute vitesse – Obstacles au déploiement du réseau de fibre optique
 - 6.5 Octroi d'un contrat – M. Louis Charbonneau, CFE, sur les compétences de l'Agglomération



No de résolution
ou annotation

- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2020-01-001

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2020-01-002

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20 décembre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-01-003

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 décembre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-01-004

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 17 janvier 2020 au montant de 209 923.34 \$ dont :

- 133 408.56 \$ sont des comptes payés;
- 76 514.78 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-01-005

6.1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-680 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations pour les services municipaux, les conditions de perception ainsi que les tarifs pour la fourniture de certains biens;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 20 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 2019-680 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 20 décembre 2019 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, durant la même séance;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles au public dès l'ouverture de la séance tenante;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement a été mentionné et qu'aucune modification n'a été apportée suite à l'adoption du projet de règlement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-01-006

6.2

NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du Comité de révision des règlements d'urbanisme prend fin à la levée de la séance ordinaire du mois de janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de membres pour ledit Comité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de révision des règlements d'urbanisme et ce, pour une durée d'un (1) an prenant fin à la levée de la séance du mois de janvier 2021;

- Madame Christine Corriveau;
- Madame Rachel Landry;
- Monsieur Rémi Beaudry;
- Monsieur Joseph Dydzak;
- Monsieur Pierre Lussier;
- Monsieur François Taché;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-01-007

6.3 **MODIFICATION À UN CONTRAT – RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – RÉPARATION DE LA STRUCTURE D'ACIER ET DU PONTAGE DE LA TOITURE**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-09-095 afin d'octroyer un contrat pour la réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture du garage municipal à Chandonnet Soudure Internationale inc., pour un montant de 28 408.45 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur affecté au dossier a déterminé que certaines poutrelles doivent être solidifiées en y fixant 24 fers angles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'émettre la directive de changement numéro 3 dans ce dossier, au montant de 5 970.00 \$, taxes en sus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la directive de changement numéro 3 au montant de 5 970.00 \$, taxes en sus, du contrat de réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture du garage municipal, octroyé par la résolution numéro 2019-09-095.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-01-008

6.4 **INTERNET HAUTE VITESSE – OBSTACLES AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE**

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2017, Cogeco Connexion obtenait une subvention des gouvernements fédéral et provincial pour « l'expansion de son réseau de fibre optique permettant de connecter près de 900 résidences et commerces dans les secteurs du Lac-des-Seize-Iles (secteur Nord du lac) et d'Estérel (très grande partie du territoire) »;

CONSIDÉRANT que les demandes de permis pour utiliser les infrastructures existantes, notamment le réseau de Bell Canada et Hydro-Québec, ont été faites en décembre 2017 par Cogeco Connexion;

CONSIDÉRANT qu'en avril 2018, le Conseil annonçait la subvention octroyée à Cogeco Connexion ainsi que l'implantation d'un réseau de fibre optique permettant aux citoyens de la Ville de bénéficier d'un réseau Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que l'accès à l'Internet haute vitesse constitue un outil de développement économique pour une ville comme Estérel;

CONSIDÉRANT que Cogeco Connexion avait prévu la mise en service au plus tard à la fin de l'hiver 2020;

CONSIDÉRANT que la nécessité d'obtenir des permis afin de pouvoir faire usage des infrastructures de soutien et que ceux-ci n'ont pas été émis, causant des retards dans le déploiement du réseau et des irritants majeurs pour les citoyens;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que Cogeco Connexion n'est pas en mesure de fournir au Conseil un échéancier précis du projet ainsi que la date de mise en service du réseau de fibre optique à Estérel;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

DEMANDE au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de revoir les procédures requises en matière de déploiement de réseaux afin de réduire considérablement les délais pour en faire profiter tous les canadiens le plus rapidement possible (Avis de consultation de télécom CRTC 2019-406);

TRANSMETTE copie de la présente résolution à Monsieur Gilles Bélanger, Député d'Orford et adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation, à Madame Nadine Girault, députée de Bertrand, à Madame Marie-Hélène Gaudreau, député de la circonscription Laurentides—Labelle, à Monsieur André Genest, Préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi qu'à Madame Marie-Claude Lévesque, Gestionnaire Nouveaux développements de Cogeco Connexion et Monsieur Michel Blais, vice-président ingénierie et opération pour obtenir leur appui afin de diminuer les délais associés à un tel projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-01-009

6.5

OCTROI D'UN CONTRAT – M. LOUIS CHARBONNEAU, CFE, SUR LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

CONSIDÉRANT que la Ville désire obtenir une étude pour évaluer l'équité des règles de partage des dépenses de l'Agglomération;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Monsieur Louis Charbonneau, CFE, pour la réalisation d'une telle étude;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE l'offre datée du 9 janvier 2020 de Monsieur Louis Charbonneau, CFE, au coût de 9 000 \$, plus taxes et frais de déplacement, conformément à ladite offre ainsi que des documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 Aucun sujet à traiter

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter



No de résolution
ou annotation

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

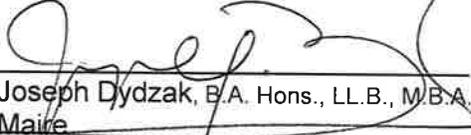
2020-01-010

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 42, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).



No de résolution
ou annotation

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 21 février 2020 au montant de 337 203.46 \$ dont :

- 290 255.84 \$ sont des comptes payés;
- 46 947.62 \$ sont des comptes à payer.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

**Liste des comptes payés
Au 21 février 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Hélène Petit et Marc Lemieux	20-01-2020	10225	10 000.00 \$
Baz Électrique	20-01-2020	10226	393.79 \$
BMR Eugène Monette Inc.	20-01-2020	10227	74.71 \$
Chandonnet Soudure Internationale Inc.	20-01-2020	10228	14 084.72 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	20-01-2020	10229	7 191.84 \$
Construction Parallèle	20-01-2020	10230	5 840.88 \$
Dubo Électrique Ltée	20-01-2020	10231	457.07 \$
Électrimat	20-01-2020	10232	1 206.79 \$
Excavation Norco Inc.	20-01-2020	10234	16 736.17 \$
Fournitures de Bureau Denis	20-01-2020	10235	294.59 \$
Girard Transport	20-01-2020	10236	1 807.99 \$
Toromont CAT (Québec)	20-01-2020	10237	101.18 \$
Hydraunav Inc.	20-01-2020	10238	885.78 \$
Juteau Ruel Inc.	20-01-2020	10239	151.20 \$
Laurentides Propane Inc.	20-01-2020	10240	19 545.75 \$
Les Isolation Maupi Inc.	20-01-2020	10241	2 491.51 \$
Centre de Location GM Inc.	20-01-2020	10242	2 326.24 \$
Michelle Sullivan, Communications Brandt	20-01-2020	10243	718.59 \$
Brandt	20-01-2020	10244	402.41 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	20-01-2020	10245	1 773.09 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust S.E.N.C.	20-01-2020	10246	632.36 \$
Petite Caisse	20-01-2020	10247	667.70 \$
SAAQ	20-01-2020	10248	16.25 \$
S.R.A.D. Communications Inc.	20-01-2020	10249	234.55 \$
Usinage Lac Masson Inc.	20-01-2020	10250	40.88 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-01-2020	10251	118.26 \$
Yvon Marinier Inc.	20-01-2020	10252	2 414.31 \$
Richard Kertzner	20-01-2020	10256	500.00 \$
Baz Électrique	20-01-2020	10257	2 454.72 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	20-01-2020	10258	204.83 \$
Chandonnet Soudure Internationale Inc.	20-01-2020	10259	3 884.59 \$
Construction Parallèle	20-01-2020	10260	8 615.27 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	20-01-2020	10261	3 749.56 \$
Francis Hadzurik	20-01-2020	10263	82.97 \$
Cédric Irmmer-Longtin	20-01-2020	10264	240.00 \$
Les Puits du Nord Enr.	20-01-2020	10265	24 860.75 \$
Ministre des finances	20-01-2020	10266	32.20 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	20-01-2020	10267	6 063.00 \$
MuniConseil Avocats	20-01-2020	10268	574.88 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust S.E.N.C.	20-01-2020	10269	402.41 \$
J. Riopel et Fils Inc.	20-01-2020	10270	114.57 \$
Uni-Pro Mécanique Sainte-Adèle	20-01-2020	10271	1 005.29 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-01-2020	10272	207.55 \$
Henri Grenier	20-01-2020	10273	240.00 \$
Aquatech Soc. de gestion de l'eau Inc.	20-01-2020	10274	1 671.51 \$
Daniel Deslauriers	20-01-2020	10275	187.50 \$
Dicom Express	20-01-2020	10276	16.54 \$
Distribution EauxMax Enr.	20-01-2020	10277	177.00 \$
Sheila Eskenazi	20-01-2020	10278	271.40 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	20-01-2020	10279	7 842.61 \$
Isolations Isotech Inc.	20-01-2020	10280	14 642.07 \$
Julie Leclerc	20-01-2020	10281	201.25 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	20-01-2020	10282	75 397.81 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-01-2020	10283	301.05 \$
Bell Canada	31-01-2020	Internet	0.32 \$
Bell Canada	31-01-2020	Internet	535.07 \$
Le Service de Perception Retraite Québec	31-01-2020	Internet	1 727.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	31-01-2020	Internet	3 148.49 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	2 636.42 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	70.63 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	20.93 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	619.99 \$
Revenu Québec	31-01-2020	Internet	267.58 \$
Revenu Canada	31-01-2020	Internet	1 715.52 \$
Revenu Canada	31-01-2020	Internet	3 732.41 \$
Revenu Québec	31-01-2020	Internet	12 260.26 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	31-01-2020	Internet	453.83 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	1 124.32 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	845.53 \$
Bell Canada	31-01-2020	Internet	2.68 \$
Bell Canada	31-01-2020	Internet	573.55 \$
Bell Canada	31-01-2020	Internet	435.86 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	2 950.34 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	2 636.42 \$
Lefebvre & Benoit S.E.C.	31-01-2020	Internet	926.13 \$
Mastercard Banque Nationale	31-01-2020	Internet	3 444.77 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	2 150.63 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	730.11 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	354.65 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	1 725.45 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	616.33 \$

Total payé 290 255.84 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 21 février 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Artimon Consultants	21-02-2020	10284	597.87 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	21-02-2020	10285	2 894.25 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	21-02-2020	10286	13 090.44 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	21-02-2020	10287	3 961.51 \$
CBM Informatique	21-02-2020	10288	505.89 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	21-02-2020	10289	395.14 \$
Conteneur Recycle Inc.	21-02-2020	10290	2 720.37 \$
DHC, Avocats	21-02-2020	10291	1 243.16 \$
Électrimat	21-02-2020	10292	2 243.50 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	21-02-2020	10293	206.96 \$
Fournitures de Bureau Denis	21-02-2020	10294	627.69 \$
FuturPlus	21-02-2020	10295	352.52 \$
Groupe Gagnon	21-02-2020	10296	51.74 \$
Toromont CAT (Québec)	21-02-2020	10297	856.56 \$
Journal Accès	21-02-2020	10298	833.57 \$
Lafarge Canada Inc.	21-02-2020	10299	7 523.81 \$
Les Uniformes W. Gradinger/Uniplus	21-02-2020	10300	1 226.44 \$
Centre de Location GM Inc.	21-02-2020	10301	429.07 \$
Machineries Forget	21-02-2020	10302	1 286.07 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	21-02-2020	10303	1 620.62 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	21-02-2020	10304	710.59 \$
Laurentides RE/Sources Inc.	21-02-2020	10305	289.11 \$
Photocopies Sainte-Adèle	21-02-2020	10306	119.00 \$
Brébeuf Mécanique de Procédé Inc.	21-02-2020	10307	259.56 \$
Portes de Garage Pro-Tech Inc.	21-02-2020	10308	241.45 \$
Sani-Dépôt	21-02-2020	10309	178.28 \$
Ressort Mirabel Inc.	21-02-2020	10310	1 009.18 \$
Receveur Général du Canada	21-02-2020	10311	582.54 \$
UMQ	21-02-2020	10312	68.08 \$
Yvon Marinier Inc.	21-02-2020	10313	822.65 \$
Total à payer			46 947.62 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

**Rapport de délégation de pouvoirs
du directeur général
Au 21 février 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Baz Électrique	20-01-2020	10226	393.79 \$
BMR Eugène Monette Inc.	20-01-2020	10227	74.71 \$
Dubo Électrique Ltée	20-01-2020	10231	457.07 \$
Électrimat	20-01-2020	10232	1 206.79 \$
Excavation Norco Inc.	20-01-2020	10234	16 736.17 \$
Fournitures de Bureau Denis	20-01-2020	10235	294.59 \$
Girard Transport	20-01-2020	10236	1 807.99 \$
Toromont CAT (Québec)	20-01-2020	10237	101.18 \$
Hydraunav Inc.	20-01-2020	10238	885.78 \$
Juteau Ruel Inc.	20-01-2020	10239	151.20 \$
Laurentides Propane Inc.	20-01-2020	10240	19 545.75 \$
Les Isolation Maupi Inc.	20-01-2020	10241	2 491.51 \$
Centre de Location GM Inc.	20-01-2020	10242	2 326.24 \$
Michelle Sullivan, Communications Brandt	20-01-2020	10243	718.59 \$
	20-01-2020	10244	402.41 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	20-01-2020	10245	1 773.09 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust S.E.N.C.	20-01-2020	10246	632.36 \$
Petite Caisse	20-01-2020	10247	667.70 \$
S.R.A.D. Communications Inc.	20-01-2020	10249	234.55 \$
Usinage Lac Masson Inc.	20-01-2020	10250	40.88 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-01-2020	10251	118.26 \$
Yvon Marinier Inc.	20-01-2020	10252	2 414.31 \$
Baz Électrique	20-01-2020	10257	2 454.72 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	20-01-2020	10258	204.83 \$
Francis Hadzurik	20-01-2020	10263	82.97 \$
Cédric Irmer-Longtin	20-01-2020	10264	240.00 \$
Les Puits du Nord Enr.	20-01-2020	10265	24 860.75 \$
Ministre des finances	20-01-2020	10266	32.20 \$
MuniConseil Avocats	20-01-2020	10268	574.88 \$
J. Riopel et Fils Inc.	20-01-2020	10270	114.57 \$
Uni-Pro Mécanique Sainte-Adèle	20-01-2020	10271	1 005.29 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-01-2020	10272	207.55 \$
Henri Grenier	20-01-2020	10273	240.00 \$
Daniel Deslauriers	20-01-2020	10275	187.50 \$
Dicom Express	20-01-2020	10276	16.54 \$
Distribution EauxMax Enr.	20-01-2020	10277	177.00 \$
Sheila Eskenazi	20-01-2020	10278	271.40 \$
Isolations Isotech Inc.	20-01-2020	10280	14 642.07 \$
Julie Leclerc	20-01-2020	10281	201.25 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-01-2020	10283	301.05 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	1 124.32 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	845.53 \$
Lefebvre & Benoit S.E.C.	31-01-2020	Internet	926.13 \$
Mastercard Banque Nationale	31-01-2020	Internet	3 444.77 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	2 150.63 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	730.11 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	354.65 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	1 725.45 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	616.33 \$
Artimon Consultants	21-02-2020	10284	597.87 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	21-02-2020	10285	2 894.25 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	21-02-2020	10286	13 090.44 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	21-02-2020	10287	3 961.51 \$
CBM Informatique	21-02-2020	10288	505.89 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	21-02-2020	10289	395.14 \$
Conteneur Recycle Inc.	21-02-2020	10290	2 720.37 \$
DHC, Avocats	21-02-2020	10291	1 243.16 \$
Électrimat	21-02-2020	10292	2 243.50 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	21-02-2020	10293	206.96 \$
Fournitures de Bureau Denis	21-02-2020	10294	627.69 \$
FuturPlus	21-02-2020	10295	352.52 \$
Groupe Gagnon	21-02-2020	10296	51.74 \$
Toromont CAT (Québec)	21-02-2020	10297	856.56 \$
Journal Accès	21-02-2020	10298	833.57 \$
Lafarge Canada Inc.	21-02-2020	10299	7 523.81 \$
Les Uniformes W. Gradinger/Uniplus	21-02-2020	10300	1 226.44 \$
Centre de Location GM Inc.	21-02-2020	10301	429.07 \$
Machineries Forget	21-02-2020	10302	1 286.07 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	21-02-2020	10303	1 620.62 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	21-02-2020	10304	710.59 \$
Laurentides RE/Sources Inc.	21-02-2020	10305	289.11 \$
Photocopies Sainte-Adèle	21-02-2020	10306	119.00 \$
Brébeuf Mécanique de Procédé Inc.	21-02-2020	10307	259.56 \$
Portes de Garage Pro-Tech Inc.	21-02-2020	10308	241.45 \$
Sani-Dépôt	21-02-2020	10309	178.28 \$
Ressort Mirabel Inc.	21-02-2020	10310	1 009.18 \$
Yvon Marinier Inc.	21-02-2020	10313	822.65 \$
Total de délégation			157 504.41 \$

En vertu du règlement # 2006-479, je vous soumetts le rapport de délégation du directeur général, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

Luc Lafontaine, directeur général

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS
À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LES RÈGLEMENTS DÉCOULANT DE
LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis et ce, depuis l'été 2006;

CONSIDÉRANT que des personnes sont autorisées à appliquer des règlements relatifs au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement ainsi que des règlements édictés aux termes de la *Loi sur la marine marchande du Canada*;

CONSIDÉRANT que Transports Canada a désigné les inspecteurs municipaux de Ville d'Estérel agents de l'autorité en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

CONSIDÉRANT que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Alexandre Belisle et Justin Montpetit inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les règlements municipaux ainsi que tout amendement;

AUTORISE ces mêmes personnes à appliquer les règlements suivants ainsi que tout amendement :

- le règlement relatif à l'accès aux lacs Masson, Dupuis et du Nord, à la protection de l'environnement de chacun des lacs et à la sécurité des personnes et des biens;
- le règlement visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement;
- la partie 10 de la Loi sur la marine marchande du Canada;
- le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- le règlement sur les petits bâtiments;
- le règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- le règlement sur les abordages;
- le règlement sur les bouées privées;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre d'inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les susdits règlements.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Émilie Giroux, Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Alexandre Bélisle, Mathieu Quevillon et Patrice Vaillancourt à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme;
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques de la Ville d'Estérel;
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**P.I.I.A. – LOT 5 508 225, 6, AVENUE DE CHAMPFLEURY –
CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour _____;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- _____

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro _____, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant; **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour _____ (**pas de virgule avant tel**) tel que présenté par le requérant. **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



No de résolution
ou annotation

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue au
115, chemin Dupuis, le 14 février 2020 à 9 h 00.

Sont présents : Monsieur Rémi Beaudry
Madame Christine Corriveau
Monsieur Pierre Lussier
Madame Guylaine Gosselin
Monsieur Bruce Munro
Monsieur Gaston Pelletier
Monsieur Marc-Gabriel Vallières

Est absent : Monsieur Steven Finiffter

Est également absent le directeur du Service de l'urbanisme, Monsieur
François Taché

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal et affaires découlant
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2019
 - 3.2 Affaires découlant du procès-verbal
- 4 Dépôt de documents
- 5 Dérogation mineure
 - 5.1 Aucun sujet à traiter
- 6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 6.1 PIIA – Lot 5 508 225, 6, avenue de Champfleury – Construction
d'un agrandissement au bâtiment principal
- 7 Autres sujets
- 8 Levée de la séance

**En l'absence de Monsieur François Taché, directeur du Service de
l'urbanisme, le président demande à Madame Christine Corriveau de
présenter l'ordre du jour, alors qu'il présentera le projet de construction
inscrit au point 6.**

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9 h 00, sous la
présidence de Monsieur Rémi Beaudry.



No de résolution
ou annotation

CCU20-0201

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Marc-Gabriel Vallières, appuyé par Madame Guylaine Gosselin et résolu que ce Comité :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET AFFAIRES DÉCOULANT**

CCU20-0202

3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2019**

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2019;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Marc-Gabriel Vallières, appuyé par Monsieur Gaston Pelletier et résolu que ce Comité :

ADOpte le procès-verbal de la réunion tenue le 13 décembre 2019 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3.2 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

4. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

La résolution adoptée par le Conseil le 20 décembre 2019 concernant les demandes de dérogations mineures est déposée.

5. **DÉROGATION MINEURE**

5.1 Aucun sujet à traiter

6. **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

CCU20-0203

6.1 **PIIA – LOT 5 508 225, 6, AVENUE DE CHAMPFLEURY – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

ATTENDU que selon l'article 3.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2006-499 et ses amendements, les travaux prévus par le propriétaire sont assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation;

ATTENDU que le requérant a, conformément à l'article 3.2 du règlement numéro 2006-499 et ses amendements concernant les PIIA, transmis sa demande de permis de construction au Service de l'urbanisme, accompagnée d'une brochure concernant le revêtement extérieur de Maibec;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que le requérant a déposé le certificat d'implantation de son projet, préparé par Madame Nathalie Garneau, arpenteure-géomètre pour la firme Groupe BJG, arpenteurs-géomètres, en date du 29 janvier 2020, dossier NG0968, sous la minute 2981;

ATTENDU que le requérant a déposé le plan projet d'agrandissement préparé par Monsieur Michel Trudel, technologue en architecture, en date du 30 janvier 2020, dossier 019-05007;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance des documents et plans déposés avec la demande de permis de construction, conformément à l'article 3.3 du règlement numéro 2006-499 et ses amendements concernant les PIIA;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les PIIA numéro 2006-499 et ses amendements;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Guylaine Gosselin, appuyé par Monsieur Bruce Munro et résolu que ce Comité :

RECOMMANDE au Conseil d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal tel que présenté par le requérant à la condition suivante :

- que le requérant transmette au Service de l'urbanisme un certificat de localisation, préparé par un arpenteur-géomètre, dès que la fondation sera coulée, pour s'assurer qu'il n'y a pas d'empiètement dans la bande riveraine.

Adoptée à l'unanimité

7. **AUTRES SUJETS**

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Gaston Pelletier et résolu que ce Comité :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 9 h 13, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Absent

Rémi Beaudry
Président

François Taché, B. Urb.
Directeur du Service de l'urbanisme

No de résolution
ou annulation



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT ...

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

Verbe ...

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE
- 2018**

2018 Le directeur général dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année ____ au livre des délibérations.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Le Bilan 2018 de la Stratégie estéroloise d'économie d'eau potable



RAPPORT

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018

POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la ville de
ESTÉREL

Code géographique : 77011

Région administrative : Laurentides (15)

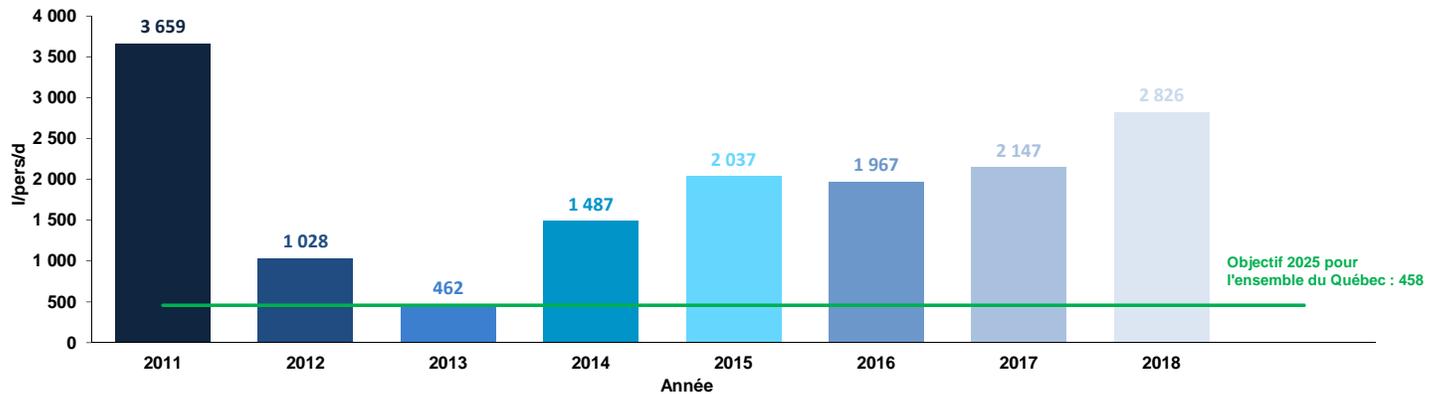
COMPLÉTÉ PAR
LUC LAFONTAINE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

le

21 novembre 2019

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE PAR JOUR



ÉTAT & PLAN D'ACTION

SECTION 1 - ACTIONS À RÉALISER

1.1 ASSURER ANNUELLEMENT LA VALIDITÉ DES DONNÉES DE L'AUDIT DE L'EAU AWWA.

- Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau AWWA d'ici le 1^{er} septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise (indiquez en commentaire les éléments qui amélioreront la qualité des données).
- Transmettre le(s) rapport(s) de vérification pour le(s) débitmètre(s) au MAMH, en incluant les volumes d'eau produits, importés et exportés par mois.

Bilan 2018	Plan d'action 2019
Déjà réalisée	Déjà réalisée
Déjà réalisée	Prévue

1.2 ÉLIMINER LES FUITES ET LES DÉBORDEMENTS CONSTATÉS AUX RÉSERVOIRS D'ICI LE 1^{er} SEPTEMBRE 2023.

METTRE EN PLACE UNE DIRECTIVE POUR LES ÉLIMINER D'ICI LE 1^{er} SEPTEMBRE 2020. AVOIR DÉBUTÉ LES TRAVAUX D'ICI LE 1^{er} SEPTEMBRE 2021. AVOIR RÉALISÉ 50 % DES TRAVAUX D'ICI LE 1^{er} SEPTEMBRE 2022.

Bilan 2018	Plan d'action 2019
Pas de fuite et débordement	Non prévue

1.3 METTRE À JOUR LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SUR L'UTILISATION DE L'EAU D'ICI LE 1^{er} SEPTEMBRE 2021 ET PRÉSENTER LE RAPPORT ANNUEL ANALYSÉ PAR LE MAMH AU CONSEIL MUNICIPAL.

- Mettre à jour la réglementation municipale concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines et les spas ainsi que le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la Stratégie.
- Présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal.

Bilan 2018	Plan d'action 2019
Non débutée	Non prévue
Prévue	Prévue

1.4 POUR LES MUNICIPALITÉS QUI INSTALLENT OU QUI ONT INSTALLÉ DES COMPTEURS D'EAU DANS LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS, INCLURE ET METTRE À JOUR UNE FORME DE TARIFICATION VOLUMÉTRIQUE DANS LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'ICI LE 1^{er} SEPTEMBRE 2023.

Bilan 2018	Plan d'action 2019
Non débutée	Non prévue

SECTION 2 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI L'OBJECTIF DES PERTES D'EAU N'EST PAS ATTEINT

2.1 Effectuer un contrôle actif des fuites incluant la localisation précise de celles-ci.

- Réaliser un contrôle actif des fuites sur l'équivalent de 200 % de la longueur du réseau d'ici le 1^{er} septembre 2021. L'équivalent de 100 % et de 150 % de la longueur du réseau est requis d'ici le 1^{er} septembre 2019 et le 1^{er} septembre 2020 respectivement. Pour chacune des options suivantes, inscrivez la longueur correspondante (mètre) de ce qui a été réalisé en 2018 et de ce qui est prévu en 2019 :

		Bilan 2018	Plan d'action 2019
Option 1	Mettre en place de façon permanente (toute l'année) des secteurs de suivi de la distribution (SSD) de moins de 3000 branchements de service et analyser le débit de nuit quotidien. Chaque kilomètre de réseau où cette option a été mise en place compte pour deux kilomètres dans la longueur totale où un contrôle des pertes d'eau a été réalisé. Pour cette option, la longueur équivalente sera automatiquement doublée.	0 m	0 m
Option 2	Écouter systématiquement tous les poteaux d'incendie et procéder à une autre écoute aux poteaux où un bruit a été détecté, à l'aide d'un amplificateur acoustique.	0 m	0 m
Option 3	Écouter les poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles. Chaque kilomètre de réseau où cette option a été mise en place compte pour deux kilomètres dans la longueur totale où un contrôle des pertes d'eau a été réalisé. Pour cette option, la longueur équivalente sera automatiquement doublée.	0 m	0 m
Option 4	Procéder à la mise en place temporaire d'enregistreurs de bruits.	0 m	0 m
Option 5	Procéder à la mise en place permanente d'enregistreurs de bruits et assurer un suivi quotidien. Chaque kilomètre de réseau où cette option a été mise en place compte pour deux kilomètres dans la longueur totale où un contrôle des pertes d'eau a été réalisé. Pour cette option, la longueur équivalente sera automatiquement doublée.	0 m	0 m
	Longueur équivalente :	0 m	0 m

- Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1^{er} septembre 2021.

Bilan 2018	Plan d'action 2019
Non réalisée	Non prévue

2.2 Optimiser le temps de réparation de fuites.

- Nombre de fuites réparées et les délais moyens entre la localisation et la réparation des fuites.

	Nombre de réparations en 2018	Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites (jours estimés)	Fréquence de réparation	Valeur de comparaison
Conduites	0	0	0 réparations / 100 km / an	13 réparations / 100 km / an
Branchements de service du côté public	0	0	0 réparations / 1000 branchements / an	3 réparations / 1000 branchements / an
Branchements de service du côté privé	0	0	0 réparations / 100 km / an	13 réparations / 100 km / an
Total	0			

- Réduire les délais de réparation de fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé. Mettre en place une directive pour les réduire d'ici le 1^{er} septembre 2019. Réduire d'au moins une journée par année si les objectifs ne sont pas atteints.

Bilan 2018	Plan d'action 2019
Délais respectés	Respecter les délais

2.3 Gestion de la pression.

- Réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP) d'ici le 1^{er} septembre 2021 si la pression moyenne d'un point représentatif de zone est supérieure à 588 kPa (85 psi; 60 m).
- Mettre en place des SRP si cela est rentable d'ici le 1^{er} septembre 2024. Avoir débuté les travaux d'ici le 1^{er} septembre 2022. Avoir réalisé 50 % des travaux d'ici le 1^{er} septembre 2023.

Bilan 2018	Plan d'action 2019
SRP non rentables	Non prévue
SRP non rentables	Non prévue

SECTION 3 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI L'OBJECTIF DE CONSOMMATION RÉSIDENIELLE N'EST PAS ATTEINT

3.1 Sensibiliser les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre des options suivantes d'ici le 1^{er} septembre 2022. Une, deux et trois des options suivantes sont requises d'ici le 1^{er} septembre 2019, le 1^{er} septembre 2020 et le 1^{er} septembre 2021 respectivement.

		Bilan 2018	Plan d'action 2019
Option 1	Participer au programme éducatif Fantastiko ou à un programme équivalent.	Non réalisée	Non prévue
Option 2	Participer au programme de sensibilisation Municipalité Écon'eau de Réseau Environnement ou à un programme équivalent.	Non réalisée	Non prévue
Option 3	Offrir des incitatifs financiers pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense.	Non réalisée	Non prévue
Option 4	Offrir des audits de consommation d'eau à l'intérieur ou à l'extérieur des immeubles résidentiels.	Non réalisée	Non prévue
Option 5	Appliquer annuellement la réglementation sur l'utilisation de l'eau par un système progressif de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 6	Rendre visibles les tarifications et taxes pour les services d'eau (ex. : site Web, document annexe à l'avis d'imposition, etc.).	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 7	Adopter ou mettre à jour la réglementation municipale sur le financement des services d'eau en incluant une forme de tarification volumétrique.	Non réalisée	Non prévue
Option 8	Installer des compteurs d'eau dans au moins 10 % des immeubles résidentiels, jusqu'à concurrence d'au moins 1000 immeubles résidentiels pour améliorer l'estimation de la consommation résidentielle.	Non réalisée	Prévue

3.2 Montrer l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre des options suivantes d'ici le 1^{er} septembre 2022. Une, deux et trois des options suivantes sont requises d'ici le 1^{er} septembre 2019, le 1^{er} septembre 2020 et le 1^{er} septembre 2021 respectivement.

		Bilan 2018	Plan d'action 2019
Option 1	Installer des points d'alimentation en eau brute pour des usages municipaux (nettoyage de rue et arrosage).	Non réalisée	Non prévue
Option 2	Mettre en place une directive sur les bonnes pratiques d'arrosage recommandées par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ).	Non réalisée	Non prévue
Option 3	Mettre en place une directive pour remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés WaterSense dans les immeubles municipaux.	Non réalisée	Prévue
Option 4	Mettre en place une directive pour signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux.	Non réalisée	Non prévue
Option 5	Mettre en place une directive pour optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines.	Non réalisée	Non prévue
Option 6	Mettre en place une directive pour optimiser les pratiques de rinçage du réseau en favorisant le rinçage unidirectionnel au rinçage conventionnel.	Non réalisée	Non prévue
Option 7	Mettre en place une directive pour éliminer ou optimiser les purges permanentes sur le réseau (les purges incluent celles pour contrer le gel, celles assurant une bonne qualité de l'eau ainsi que les fontaines publiques connectées directement sur le réseau).	Déjà réalisée	Déjà réalisée
Option 8	Mettre en place une réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau.	Non réalisée	Non prévue

SECTION 4 - ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER SI LES OBJECTIFS DES PERTES D'EAU OU DE CONSOMMATION RÉSIDENNELLE NE SONT PAS ATTEINTS

4.1 Compteurs d'eau à la consommation dans les secteurs résidentiel et non résidentiel.

Nombre minimal de logements à équiper de compteurs pour estimer la consommation du secteur résidentiel par échantillonnage représentatif

		Équipés de compteurs et relevés	Équipés de compteurs et non relevés	Sans compteurs	Total
Non Résidentiel	Nombre d'immeubles	1	0	0	1
	Nombre de branchements	1	0	0	1
Résidentiel	Nombre d'immeubles	0	0	30	30
	Nombre de branchements	0	0	30	30

4.2 Mesurer la consommation des immeubles non résidentiels et estimer la consommation résidentielle.

Bilan 2018**Plan d'action 2019**

1. Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels.

Installation terminée

Installation terminée

2. Estimer la consommation résidentielle par échantillonnage.

Non réalisée

Non prévue

3. Estimer la consommation par secteurs de suivi de la consommation (SSC).

Ne s'applique pas

Ne s'applique pas

4.3 Volume d'eau consommée selon la fréquence de relève.

Bilan 2018**Plan d'action 2019**

Fréquence de relève des compteurs d'eau dans la majorité des immeubles résidentiels et non résidentiels équipés de compteurs d'eau.

Annuelle

Annuelle

Volume résidentiel [m ³]	Volume non résidentiel [m ³]	
	Facturé	Non facturé
0.000	65 522.000	0.000

COÛTS

SECTION 1 - COÛT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2018

1.1 COÛT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU : \$1.2 COÛT UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU : \$/m³

SECTION 2 - REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2018

2.1 REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU : \$2.2 REVENUS UNITAIRES AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU : \$/m³

SECTION 3 - ÉVOLUTION DU COÛT DES SERVICES D'EAU, DES REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU ET DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

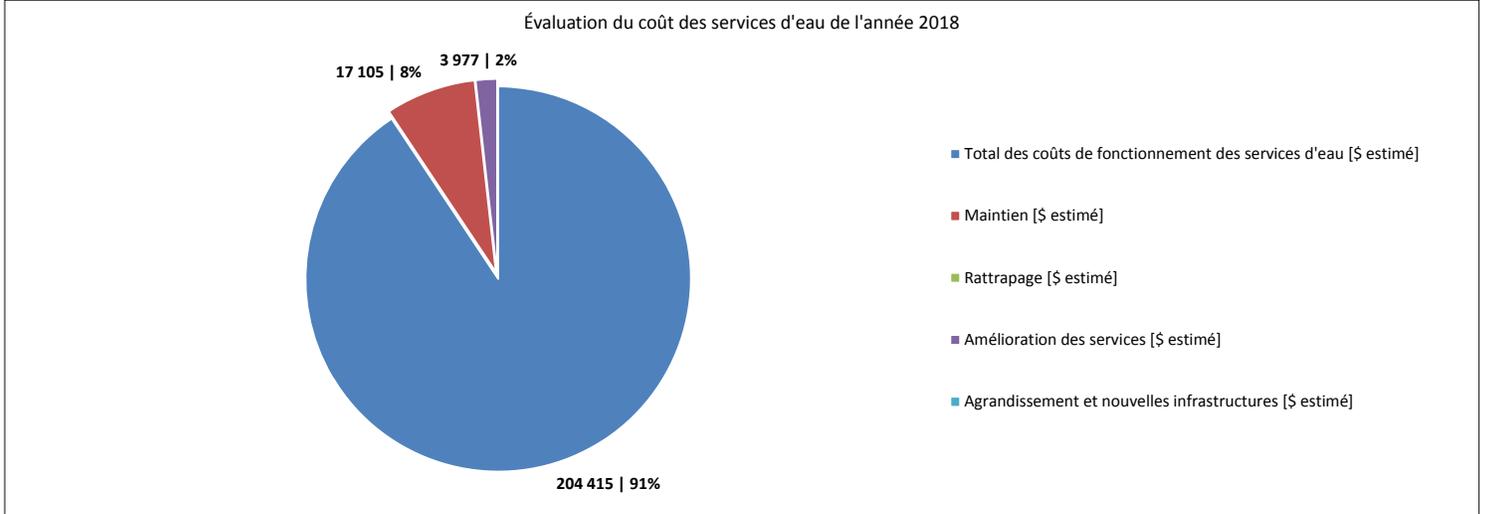
3.1 COÛT DES SERVICES D'EAU EN EAU POTABLE EN 2018 : \$/an3.2 COÛT DES SERVICES D'EAU EN EAUX USÉES ET PLUVIALES EN 2018 : \$/an3.3 COÛT DES SERVICES D'EAU TOTAL EN 2018 : \$/an3.4 RAPPORT ENTRE LES INVESTISSEMENTS ET LES BESOINS D'INVESTISSEMENT PRÉVUS SUR 10 ANS : %

SECTION 4 - SEUILS D'IMMOBILISATION

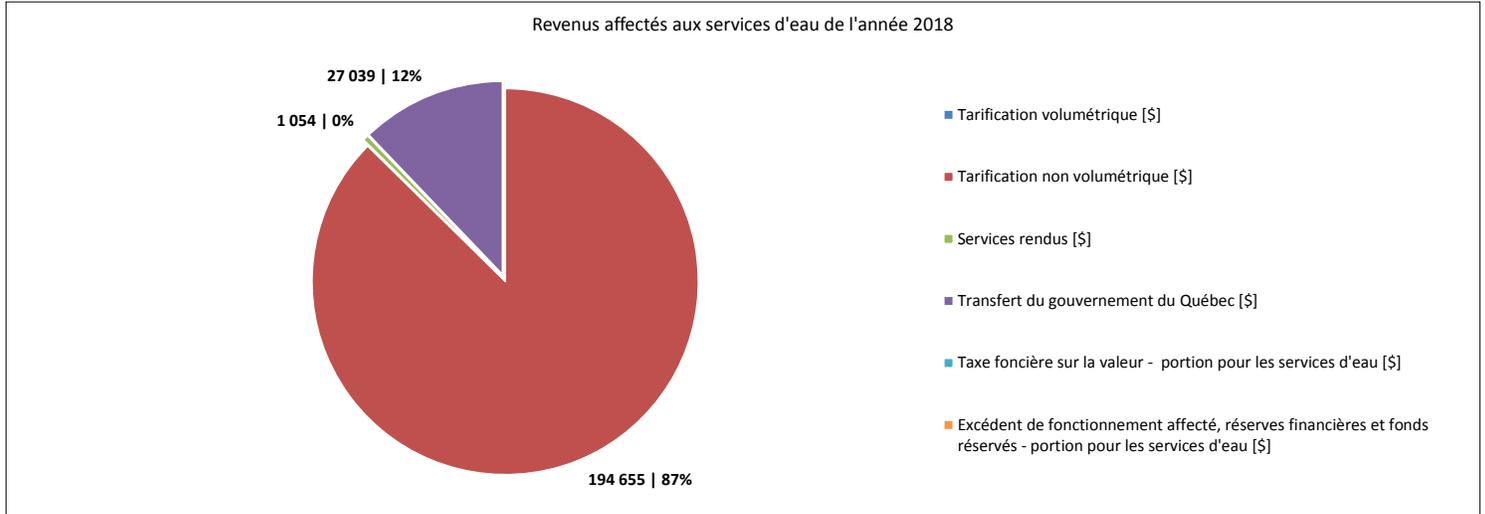
4.1 SEUIL D'IMMOBILISATION POUR ASSURER LE MAINTIEN D'ACTIFS : \$/habitant/an4.2 SEUIL D'IMMOBILISATION POUR ÉLIMINER LE DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS EN 10 ANS : \$/habitant/an4.3 SEUIL D'IMMOBILISATION POUR ASSURER LE MAINTIEN D'ACTIFS ET ÉLIMINER LE DÉFICIT EN 10 ANS : \$/habitant/an4.4 SEUIL D'IMMOBILISATION RÉEL EN 2018 : \$/habitant/an

SECTION 5 - GRAPHIQUES

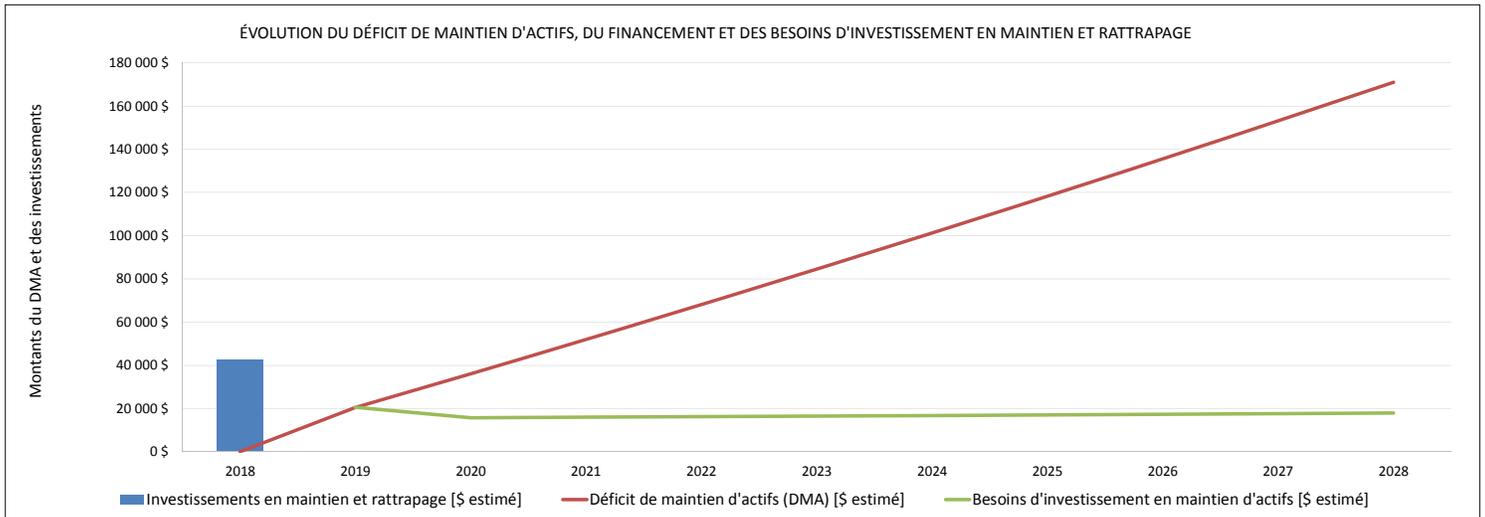
5.1 GRAPHIQUE DE L'ÉVALUATION DU COÛT DES SERVICE D'EAU DE L'ANNÉE 2018



5.2 GRAPHIQUE DES REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2018



5.3 GRAPHIQUE DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS, DU FINANCEMENT ET DES BESOINS D'INVESTISSEMENT EN MAINTIEN ET RATTRAPAGE



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

CORRESPONDANCE

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

AUTRES SUJETS

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à _____, l'ordre du jour étant épuisé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 14 février 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier